



**Délibération n°2026-10**

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

**Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration**

**Le 29 janvier 2025 à 10h00**

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSEUR, Vice-Président en exercice :

**Étaient présents :** Marie Noëlle APOLDA, Henriette DUPRE, Jean-Michel DULUCQ, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSEUR, Jean-François LATASTE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET, Roland TOUYA, Jean Marc LESCOUTE

**Étaient excusées :** Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Véronique GOMES,

**Était Absente :** Lucie LOUBERE,

**Pouvoirs :** Robert BACHERE à Gisèle MAMOSER, Corine de PASSOS à Serge LASSEUR, Dominique DUPUY à Henriette DUPRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

**Après avoir entendu Monsieur le Président,**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- Décide que le prochain conseil d'administration se tiendra à l'EHPAD « La Chaumière Fleurie » - Pouillon
- Monsieur le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Vice-Président,  
Serge LASSEUR